






Plan de protection COVID-19

Selon les dernières mesures, à partir du 1^{er} mars 2021, ordonnées par le Conseil Fédéral, l'AGIS met en place plusieurs mesures de protection afin d'éviter la propagation du coronavirus lors des prestations **en extérieur**, destinées à des personnes en situation de handicap mental et/ou physique.

	<p>Garder ses distances min. 1,5m</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des sous-groupes d'env. 5 personnes sont à privilégier <input type="checkbox"/> Ne pas faire le tour des participants si ce n'est pas indispensable. Les consignes de distanciation s'appliquent également aux participants, pour autant que ces derniers soient en mesure de les respecter
	<p>Porter un masque</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour les accompagnants : port du masque obligatoire durant l'activité <input type="checkbox"/> Pour les participants : port du masque obligatoire s'ils sont aptes à le porter <input type="checkbox"/> Port du masque obligatoire pour tous lors des transports en véhicule
	<p>Se laver soigneusement les mains avant, pendant et après l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les accompagnants et participants se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent avec des essuie-mains à usage unique <input type="checkbox"/> En l'absence de point d'eau, une solution hydro-alcoolique doit être utilisée régulièrement
	<p>Éviter les poignées de main</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter les contacts rapprochés, ne pas se serrer la main, ne pas se donner des accolades ni des bises <input type="checkbox"/> Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez ainsi que le masque <input type="checkbox"/> Pas d'échange de nourriture ni de boisson
	<p>Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser des mouchoirs à usage unique <input type="checkbox"/> Jeter les mouchoirs après chaque utilisation dans une poubelle

Mesures visant à exclure les personnes malades ou qui se sentent malades

Les participants et les accompagnants qui ont des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, une sensation de fièvre ou des douleurs musculaires et/ou une perte soudaine de l'odorat ou du goût, ne seront pas acceptés aux activités.

En cas de symptômes durant l'activité, le retour à domicile de la personne sera organisé dans les meilleurs délais. Les personnes symptomatiques doivent se faire tester et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

Les coordonnées des participants et des accompagnants sont tenues dans une liste exhaustive afin de faciliter un traçage si nécessaire. Les personnes dont les données sont collectées en sont informées, ainsi que de leur possible transmission au service cantonal qui en ferait la demande à des fins de traçage, et de leur destruction à l'échéance de 14 jours.

Responsable du plan de protection : Myriam Lombardi directrice 077.452.67.57

Responsable des activités : Chantal Bron 078.874.89.06